
Communiqué

Dans le cadre de l'information judiciaire ouverte à Paris le 12 janvier 2017 concernant certains véhicules Diesel d'anciennes générations, Renault Group prend acte de l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel rendue ce jour.

Renault Group conteste fermement avoir commis la moindre infraction. Les limites de fonctionnement de ses systèmes de contrôle des émissions concilient strictement la réduction des émissions et la sécurité des conducteurs.

Les véhicules Renault ont tous et toujours été homologués conformément aux lois et réglementations françaises et européennes applicables.

L'ordonnance elle-même reconnaît que les véhicules Renault ne sont pas équipés de dispositifs frauduleux de détection du cycle d'homologation. Cela a été récemment confirmé par la Haute Cour de Justice de Londres, laquelle a rejeté l'ensemble des demandes formées contre Renault à l'initiative de fonds spéculatifs étrangers qui participent également à cette procédure française dans l'espoir cynique d'un gain financier.

Renault Group défendra son innocence, le professionnalisme et l'éthique de ses 100 000 collaborateurs devant le tribunal correctionnel.

**RENAULT GROUP
RELATIONS
INVESTISSEURS**

Florent Chaix
+33 6 07 88 83 05
florent.chaix@renault.com

**RENAULT GROUP
RELATIONS MEDIAS**

Rie Yamane
+33 6 03 16 35 20
rie.yamane@renault.com

François Rouget
+33 6 23 68 07 88
francois.rouget@renault.com